

Se félicitant qu'un nombre croissant de gouvernements contribuent aux programmes du Haut Commissaire et soulignant la nécessité de répartir plus largement la charge financière de l'assistance humanitaire dont les réfugiés et les personnes déplacées ont un besoin vital,

1. *Exprime sa vive satisfaction* au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à ses collaborateurs pour l'efficacité avec laquelle ils continuent de mener à bien leurs tâches humanitaires;

2. *Prie* le Haut Commissaire de continuer à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées dont s'occupe le Haut Commissariat, notamment à ceux qui ont un besoin urgent d'aide en Afrique, en Asie et en Amérique latine;

3. *Prie en outre* les organismes et les programmes des Nations Unies de fournir au Haut Commissaire tout l'appui possible dans l'accomplissement de ses tâches humanitaires;

4. *Prie instamment* les gouvernements d'apporter au Haut Commissaire la coopération dont il a besoin pour rechercher des solutions permanentes et rapides aux problèmes auxquels le Haut Commissariat doit faire face, grâce au rapatriement librement consenti et à l'aide à la réadaptation des rapatriés, à l'intégration dans des pays d'asile ou à la réinstallation dans d'autres pays, selon les besoins;

5. *Prie en outre instamment* les gouvernements de faciliter les efforts déployés par le Haut Commissaire dans le domaine de la protection internationale, notamment :

a) En envisageant d'adhérer aux instruments régionaux et internationaux pertinents élaborés en faveur des réfugiés;

b) En élaborant des procédures appropriées au niveau national pour assurer l'application effective des dispositions de ces instruments;

c) En appliquant les principes humanitaires en ce qui concerne l'octroi de l'asile et en veillant à ce que ces principes soient scrupuleusement respectés, y compris celui du non-refoulement des réfugiés;

6. *Fait appel* aux gouvernements pour qu'ils contribuent généreusement au financement des activités humanitaires du Haut Commissaire compte tenu du caractère universel des problèmes auxquels le Haut Commissariat doit faire face et de la nécessité de disposer d'un appui financier plus large pour les programmes qu'il entreprend.

98^e séance plénière
8 décembre 1977

32/68. Maintien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2957 (XXVII) du 12 décembre 1972, par laquelle elle a décidé d'examiner à nouveau, au plus tard lors de sa trente-deuxième session, les dispositions relatives au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en vue de déterminer s'il y avait lieu de proroger son mandat au-delà du 31 décembre 1978,

Reconnaissant la nécessité d'une action internationale concertée en faveur du nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées dont s'occupe le Haut Commissaire,

Considérant l'œuvre remarquable qu'a accomplie le Haut Commissariat en fournissant une protection internationale et une assistance matérielle aux réfugiés et aux personnes déplacées et en contribuant à trouver des solutions permanentes à leurs problèmes,

Notant avec une vive satisfaction l'efficacité dont le Haut Commissariat a fait preuve dans l'accomplissement des diverses tâches humanitaires essentielles qui lui ont été confiées.

1. *Décide* de proroger le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 1979;

2. *Décide* d'examiner à nouveau, au plus tard lors de sa trente-septième session, les dispositions relatives au Haut Commissariat, en vue de déterminer s'il y a lieu de proroger son mandat au-delà du 31 décembre 1983.

98^e séance plénière
8 décembre 1977

32/69. Hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Notant avec un vif regret que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés se démettra bientôt de ses fonctions,

Reconnaissant les progrès réalisés sous sa direction dans la recherche de solutions humanitaires aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées dans diverses régions du monde,

Considérant les efforts inlassables qu'il a déployés pour soulager les souffrances humaines lorsque des tâches humanitaires particulières lui ont été confiées en plus des fonctions normales du Haut Commissaire,

1. *Exprime sa satisfaction et ses remerciements sincères* au prince Sadruddin Aga Khan pour l'efficacité et le dévouement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions en tant que Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. *Souhaite* que ses futures entreprises soient couronnées de succès.

98^e séance plénière
8 décembre 1977

32/70. Assistance aux réfugiés en Afrique australe

L'Assemblée générale,

Prenant note des renseignements fournis par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les activités d'assistance du Haut Commissariat en faveur des réfugiés en Afrique australe³⁹,

Notant avec une profonde préoccupation le nombre croissant de réfugiés en provenance de Namibie,

³⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 12 (A/32/12 et Corr.1), chap. III.